



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2022-156

Service Développement Durable

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNIS-CITE ET LA VILLE D'ANNONAY SUR LA MOBILISATION DE JEUNES EN ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE SUR LA MISSION 'AMBASSADEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Président d'Annonay Rhône Agglo

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et 2253-1,

VU le Plan local de prévention des déchets

VU le projet de convention ci-annexé,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la Transition Ecologique, Annonay Rhône Agglo souhaite mobiliser des volontaires en service civique sur l'action « Ambassadeurs du Développement Durable », en particulier sur le volet prévention des déchets

Considérant la nécessité d'actions de sensibilisation et de communication afin de répondre aux besoins en information des habitants du territoire.

Considérant que les volontaires seront chargés d'accompagner la Direction Générale Adjointe de la Transition Ecologique et du Cadre de vie dans la mise en place d'actions de sensibilisation et d'animations sur les savoir-faire et savoir-être écoresponsables, tout particulièrement sur le tri et la gestion des déchets et la consommation responsable, et ce notamment afin de créer davantage de liens entre les acteurs locaux (habitants, associations, partenaires institutionnels) et la collectivité

Considérant que d'autres actions seront menées dans le cadre plan de propreté urbaine de la ville d'Annonay (limitation des dépôts sauvages, place du chien dans la ville, etc. : enquête, sensibilisation)

Considérant que ce projet s'intègre dans le cadre de l'ouverture au printemps 2022 d'une antenne d'Unis Cité sur Annonay, avec recrutement d'un coordinateur dédié

Considérant enfin que la mobilisation de cette équipe de service civique est financée par les partenaires financiers d'Unis Cité,

DECIDE

Article 1 : la signature de la convention avec Unis-Cité et la Ville d'Annonay sur la mobilisation de jeunes en engagement de service civique sur la mission ambassadeurs du développement durable

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

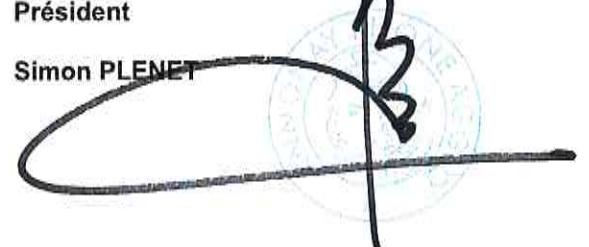
Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le 10 mai 2022

Président

Simon PLENET

A handwritten signature in black ink, reading "Simon PLENET", is written over a circular official stamp. The stamp contains text in French, including "Sous-Préfecture de Tournon" and "10 mai 2022". The signature is written in a cursive style and is positioned directly above the stamp.